

Ce dispositif n'est plus mobilisable actuellement !

Diagnostics numérique France Num

DGE

Présentation du dispositif

Ce dispositif consiste en la prise en charge d'un diagnostic numérique approfondi d'une demi-journée.

Le diagnostic sera réalisé par un conseiller des réseaux consulaires (CCI ou CMA selon le type d'entreprise).

L'objectif de ces diagnostics individuels et personnalisés sera d'évaluer la maturité numérique de l'entreprise, d'identifier quels sont les besoins de la TPE/PME et de les prioriser afin de formaliser un plan d'actions sur plusieurs mois pour l'entreprise. Ce diagnostic, au-delà du plan d'actions personnalisé, doit également permettre de mieux orienter l'entreprise vers les aides et les dispositifs les plus pertinents au vu de ses besoins et de sa maturité numérique.

Ce dispositif est mobilisable jusqu'au 31 décembre 2021.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Ce dispositif s'adresse aux TPE et PME souhaitant engager un processus de transformation numérique.

— Critères d'éligibilité

Les TPE et PME ayant deux ans d'existence légale et un minimum de 20 000 € de chiffre d'affaires.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une prestation gratuite correspondant à une valeur d'environ 600 € par entreprise.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Afin de bénéficier de ce dispositif, il faut contacter les chambres consulaires ([CCI](#) ou [CMA](#)) du département d'implantation de l'entreprise.

Organisme

DGE

Direction Générale des Entreprises

- **Initiative France Num pour la transformation numérique des TPE/PME**

Bâtiment Necker

120 rue de Bercy

75572 PARIS Cedex 12